



09 FEVRIER 2021

> 19 FEVRIER 2021



Opération « sapins recyclés »



La société Néo Plus de Neuves-Maisons.

Pour la première opération de ce type dans la commune, c'est un succès ! De nombreuses personnes ont déposé leur sapin de Noël « déplumé » sur le parking de la mairie. Ce qui a permis d'éviter de voir comme les années précédentes nombre d'arbustes abandonnés sur les trottoirs.

L'opération « sapins recyclés » s'est terminée avec l'intervention de la société Néo Plus qui est venue les broyer sur place. Elle a effectué une partie des travaux le 20 janvier dernier avec retard, dû aux intempéries climatiques. Et ne disposant pas de son matériel habituel,

elle a broyé les plus petits sapins et devait effectuer un deuxième passage pour les plus gros.



COMMUNES

CCMM

Le CCAS contacte les aînés en vue de la vaccination



Emilie Déom (à gauche) et Valérie Vexlard ont établi un listing des futurs bénéficiaires.

Avertis de l'ouverture prochaine d'un centre de vaccination au Centre Jean-L'Hôte de Neuves-Maisons, les membres du CCAS ont souhaité saisir cette opportunité afin d'en faire bénéficier les aînés de 75 ans et plus. Ils ont pris contact avec eux par téléphone, afin de préparer la campagne vaccinale.

Pour ce faire, trois élues, Emilie Déom, Françoise Lienard (absente lors de la photo) et Valérie Vexlard, ont rapidement mis en place l'organisation nécessaire, afin de les informer de la possibilité de se faire vacciner sur le territoire de Moselle et Madon. Avec la collaboration des employés administratifs de la mairie, un listing des futurs bénéficiaires a été établi à partir d'un questionnaire préétabli : souhaitez-vous vous faire vacciner ? Êtes-vous suffisamment autonome pour la prise de rendez-vous sur Doctolib et pour vous rendre au centre de vaccination ou pouvez-vous vous faire aider par un proche ? Souhaitez-vous bénéficier de l'aide du CCAS ? Pouvez-vous prendre rendez-vous chez votre médecin traitant pour la consultation pré-vaccinale ?

Selon les résultats, certains ne souhaitent pas se faire vacciner ou pas dans l'immédiat ; d'autres le sont déjà ou ont pris rendez-vous dans un autre centre de vaccination. Pour autant, il faut attendre la livraison des vaccins qui tarde à arriver.

Mercredi 10 février 2021 / Chavigny

Conseil municipal : les élus votent trois motions

Lors du conseil municipal du 29 janvier, les élus ont procédé au vote de dix-neuf délibérations et de trois motions. Parmi celles-ci :

Acquisition de terrains par l'Établissement Public Foncier du Grand Est : le conseil décide de valider la rétrocession des parcelles AC-652 (45.988,50 €), AC-169-203 et B-176 (4.200 €)

Aménagement d'un parking - acquisition de terrains EPFL : il est décidé de contracter un emprunt de 51 000 € auprès de la Banque Postale.

Vote du Compte Administratif 2020. En investissement : dépenses (réalisé) 201.813,67 € et recettes (réalisé) 259.677,60 € ; Reste à réaliser : 170.837,21 €. En fonctionnement : dépenses (réalisé) 899.177,67 € et recettes (réalisé) 1.053.730,01 € ; reste à réaliser : 67.672,00 €. Résultat de clôture global cumulé : 212.416,27€

Vote du Compte de Gestion 2020 : il est voté à l'unanimité

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit : excédent au 31/12/2020 154.552,34 € ; affectation complémentaire en réserve (1068) : 45.301,28 € ; résultat reporté en fonctionnement (002) excédent : 109.251,06 € ; résultat reporté en investissement (001) excédent : 57.863, 93 €

Les élus ont voté une motion appelant le gouvernement à abandonner le projet « Hercule » de démantèlement d'EDF.

Vote d'une motion également contre la suppression d'effectifs de terrain et contre la privatisation de l'ONF. De même, une motion contre le Traité de libre-échange Union Européenne (U.E./Mercosur : Brésil, Argentine, Paraguay, Uruguay)

Mercredi 10 février 2021 / Chaligny

Le lavoir retrouve une toiture



Jérôme et Benjamin, ouvriers professionnels de l'entreprise PCE, ont rendu au lavoir sa charpente, son toit et son âme.

Cela faisait dix ans qu'il béait à ciel ouvert, le lavoir de la rue des Martyrs. Il avait subi les outrages du temps, puis le châssis supportant la toiture avait été enfoncé par une camionnette. La mairie avait alors fait démonter structure et toit par sécurité. Et tout était resté en l'état.

La nouvelle municipalité, dans son programme électoral, a promis sa reconstruction : c'est chose faite depuis vendredi. L'entreprise PCE de Chaligny a été chargée du chantier. Martin à Toul a fourni les éléments en bois, mélèze et sapin ainsi que les fers scellés dans les pierres entourant le lavoir. Le châssis est fixé dessus. Les ouvriers de PCE ont monté la structure, disposé les tuiles flammées puis ont fiché les derniers clous dans les feuilles de zinc qui protégeront la planche de rive côté Ouest. Un liquide protecteur teinté sera appliqué sur le bois par le personnel municipal.

« Ce lavoir fait partie du patrimoine chalinéen », explique Jean-Louis Perrot, adjoint à l'environnement, qui a à cœur la préservation de l'héritage local. « J'ai donné à PCE une photo que j'avais prise quand il était encore couvert. Ils en ont tiré les plans qui ont servi à refaire la charpente à l'identique. C'est du beau travail », estime-t-il. Christiane Barthélémy, ancienne adjointe et voisine de l'édifice, se réjouit de ces réparations car « les gens du coin aiment leur lavoir ». Pour 5 184 €, il pourra abriter à nouveau de nombreux couarails !

Coup de projecteur sur l'entretien du domaine communal



Le talus en contrebas du chemin de Courberaie est en train de s'affaisser. On constate un décalage d'au moins 20 cm par rapport au bord de la chaussée.

Quelques travaux comme l'amélioration du chauffage en mairie ou l'étanchéité des fenêtres de l'école du Mont sont réalisés. D'autres chantiers plus importants sont en projet.

« A notre arrivée à la mairie en 2020, nous nous sommes attelés à l'entretien du domaine communal, qui en a grand besoin », déclare François Godet, adjoint aux travaux. Focus sur quelques points.

« Il y a déjà les dégâts dus à la sécheresse et à la réhydratation des sols. Un décret a reconnu l'état de catastrophe naturelle sur Chaligny pour 2019. À ce titre, les assurances prennent en charge les réparations avec une franchise de 1.520 €. L'école du Mont est concernée car des fissures sont apparues sur les façades des deux ailes. » La mairie a déclaré ces dommages à la compagnie d'assurances. La première phase a été validée par l'expert mandaté : une analyse des sols sera faite pour estimer la nature des travaux de consolidation à effectuer.

Faire jouer la garantie décennale

Autre dossier, le talus en contrebas du chemin de Courberaie, au-dessus de la rue Pintier. On constate lorsqu'on le surplombe un affaissement significatif d'une bonne vingtaine de centimètres. L'adjoint désigne les poteaux qu'il juge insuffisamment enfoncés et les planches de soutien qui se bombent sous la poussée de la terre. « J'ai fait jouer la garantie décennale. Elle arrive presque à son terme. Si on ne fait rien, ça finira par s'écrouler et on fera des travaux d'urgence payés par la commune. » Le dossier est actuellement entre les mains de la protection juridique de la mairie.

Deux interventions efficaces ont eu lieu pour étanchéfier les fenêtres des ailes de l'école du Mont, des joints ont été changés, une couche de vernis posée.

A la mairie, les radiateurs ont été équipés, pour un coût modeste, de têtes thermostatiques pilotables par smartphone, reliées à une application météo. « Il faisait 25° dans certains bureaux, impossible de régler la température. Maintenant on peut moduler le chauffage pièce par pièce selon les besoins. »

Enfin, l'accès aux appartements de l'annexe Banvoie et l'entrée de la salle polyvalente ont été remis à neuf par l'entreprise Meyer de Chaligny.

D'importants projets à l'étude feront l'objet d'un prochain article.

Une dette en nette résorption

Le centre Jean-L'Hôte étant réquisitionné, c'est à la salle polyvalente que le conseil municipal s'est tenu. La première délibération, qui ne donnait pas lieu à vote, concernait le débat d'orientation budgétaire 2021, avec, dans les grandes lignes, le constat de la baisse des dotations de l'État, les conséquences de la crise sanitaire, la mutualisation et l'évolution des services, la renégociation de la dette, l'étalement des dépenses importantes etc.

Ce qui amène une augmentation de l'épargne et de l'autofinancement et une réduction de la dette par habitant passant de 1 120 à 870 euros.

Les points suivants concernaient les demandes de subventions pour les travaux d'amélioration énergétique de l'école L. Blum, du Gymnase Plumet, de l'éclairage public, de l'hôtel de ville (avec une demande de travaux d'aménagement intérieur), de renouvellement du mobilier enfant des espaces périscolaires ; la création d'un plateau surélevé rue Jean Jaurés permettant de sécuriser la traversée des piétons, installation d'un système de vidéoprotection urbaine.

Tous ont été unanime pour mandater le maire ou son représentant pour faire la demande de subventions.

Le tarif des affouages est fixé à 14 euros le m³ ; une convention d'objectif avec l'Atelier du Savoir Fer est conclue, et le rapport de gestion de la société SPL-Xdemat a été approuvé.

Infos diverses

Un arrêté est signé pour l'obligation faite aux riverains de déneiger le trottoir devant chez eux, leur responsabilité en cas d'accident sera engagée,

Rappel que les services de la ville sont sollicités du jour au lendemain pour le déneigement dans des tournées de 20h journalière qui sont dictées par le préfet qui impose les priorités.

Une motion a été votée pour la reprise de la dette du CHRU par l'état et le maintien des investissements annoncés sans suppression d'emploi pour l'hôpital.

Le changement des éclairages validé par les élus

De nombreuses délibérations étaient à l'ordre du jour ce mardi 16 février à la salle du plan d'eau.

La mairie a adhéré au dispositif de signalement de violences et discriminations proposé par le centre de gestion. Il propose aux employés communaux notamment, un soutien psychologique et juridique en cas d'actes de violence, d'harcèlement. Le conseil municipal va souscrire un nouveau contrat d'assurance santé, non obligatoire, pour les agents de la commune.

Le contrat d'éclairage public a été revu. Daniel Lagrange rapporte que « la commune compte 348 points lumineux pour environ 4200 heures d'éclairage annuel. Tous les éclairages vont être changés pour passer à un éclairage moderne et ainsi diminuer la pollution lumineuse en baissant l'intensité des LED la nuit. »

Rénovation de la mairie et réhabilitation de la brasserie communale : le conseil attend le retour des demandes de subvention pour prendre la décision finale.

Le projet communal ados 2021 a été accepté. Les tarifs de la base nautique et de plein air pour 2021 sont validés.

Une famille de Messein a été sinistrée par un incendie dans son habitation principale. Le maire propose à la location un appartement communal rue du bois de grève le temps d'effectuer les travaux nécessaires.

Un bail commercial de location de bureaux et d'un terrain communal a été voté à la majorité pour la Searl riviera rue du Pâquis.



ACTUALITES ***DIVERSES***

Le port de Neuves-Maisons renaît de ses cendres



Le groupe luxembourgeois Béton Feidt a racheté le port de Neuves-Maisons et y a déjà investi 3,5 millions d'euros.

Ceci est un port ! Le groupe luxembourgeois Feidt redonne vie au port sidérurgique de Neuves-Maisons, dernière halte de la Moselle à grand gabarit avant le canal des Vosges et le sud de la France. Il y a investi lourdement pour faire de cette plate-forme le trait d'union en le sud lorrain et

l'Europe du Nord.

Le port de Neuves-Maisons est une vieille histoire. Son essor remonte à la révolution industrielle. La ville s'est développée à partir du XIXe siècle autour de la minette et de la sidérurgie. Aujourd'hui, les installations portuaires sont toujours en place et sont en passe de prendre un nouvel élan sous l'impulsion du groupe luxembourgeois Feidt. L'entreprise familiale dirigée par Ferdinand Feidt est le premier bétonnier indépendant européen. « Béton Feidt » détient des unités de production de béton, des carrières et des usines de préfabrication en Lorraine, en Allemagne, en Belgique et au Luxembourg. Il emploie autour de 600 collaborateurs.

« La famille Feidt, famille d'agriculteur à l'origine, a toujours poussé ses dirigeants à élaborer des projets parallèlement au béton, mais en lien avec le béton, de façon à émettre le moins de CO2 possible », explique Christophe Mendes, directeur de Lorport et de Bétons Feidt France. À ce titre, Feidt est le premier industriel à utiliser des toupilles à béton 100 % électrique.

L'une des préconisations de la famille Feidt est de rapprocher ses usines à béton de ses sites d'approvisionnement en matière première. Réduire les distances pour économiser temps, argent et énergie. C'est ainsi que le groupe s'est intéressé à la partie désaffectée de la zone portuaire de Neuves-Maisons, cul-de-sac du canal grand gabarit qui traverse la région de part en part. En 2014, l'aciérie de SAM, qui exploite la moitié des infrastructures portuaires et fabrique des armatures pour béton armé, accueille Feidt en location.

Des visées économiques et écologiques

« On a alors découvert que l'ancien port n'était plus employé, reprend Christophe Mendes. On a donc eu l'idée de le racheter. On a monté une centrale à béton et une filiale qu'on a baptisée Lorport. » Sa vocation : englober expédition et importation depuis le port de Neuves-Maisons. La société a remis le port en service. Elle y a investi 3,5 millions d'euros jusqu'à présent. Les installations sont passées de friches industrielles à outil opérationnel. Et ce n'est pas fini. Il y a 160.000 m² à aménager.

Appuyé par la communauté de communes Moselle et Madon et la municipalité de Neuves-Maisons, Lorport a fait renaître de ses cendres un point d'amarrage qui peut accueillir des bateaux de 2.500

tonnes, soit 87 camions extraits de l'A31. « Quand on déplace un bateau, avec un litre de pétrole, on déplace 120 tonnes de matière. Un camion consomme 1 kg de pétrole pour transporter neuf tonnes », martèle Christophe Mendes.

Vosges et Haute-Marne

L'atout de Neuves-Maisons est d'être tourné vers la Haute-Marne et les Vosges. Les industries vosgiennes sont donc ciblées par Lorport. « Celles qui souhaitaient emprunter la voie d'eau devaient aller sur le port public de Frouard. Avec Neuves-Maisons, elles gagnent 54 kilomètres aller-retour. Quand on parle de 200.000 tonnes qui arriveraient des Vosges, on retirerait de l'A31 14.000 camions de l'A31 », poursuit Christophe Mendes. Pour l'heure, l'essentiel des marchandises transitant par Lorport Neuves-Maisons (près de 350.000 tonnes/an) est composé de vrac (granulat, laitier, engrais liquides et solides...). Des péniches en provenance des Pays-Bas y accostent.

L'ambition de l'exploitant est de s'inscrire durablement dans l'offre fluviale du Grand Est. « On est complémentaire du port de Chaudeney et du port de Frouard », observe Christophe Mendes. La montée en puissance se fait progressivement. Plus loin, le responsable de Feidt caresse un rêve, voir aboutir l'élargissement du canal des Vosges. Il manque 200 kilomètres de grand gabarit pour permettre aux cargaisons remontant de la Méditerranée de rallier le nord de l'Europe. Avec ce tronçon, cette autoroute fluviale éviterait aux cargos de contourner la France pour rejoindre les grands ports des Pays-Bas ou de transférer les chargements fluviaux sur des poids lourds. Des études existent. Leur mise en œuvre n'est qu'une question de temps.

Thierry FEDRIGO

Le projet de cité scolaire inclusive concrétisé



Le site de l'ex-IRNS a été sélectionné pour accueillir la cité scolaire inclusive.

Le projet de cité scolaire inclusive à Neuves-Maisons, engagé en 2016, va être concrétisé. Au sein d'un même site coexisteront collégiens et enfants fréquentant l'IME. Les établissements devraient sortir de terre d'ici quatre à cinq ans.

Le 4 février 2021, au sein du conseil départemental, dans le respect des règles sanitaires, s'est tenu un comité de pilotage d'un projet quasi-inédit. Les acteurs locaux et l'AEIM ont acté la construction d'une cité scolaire inclusive à Neuves-Maisons.

Les esquisses du projet émanent des membres de l'AEIM. En effet, en août 2016, ces derniers avaient constaté des défaillances sur le site de l'institut médico-éducatif (IME) de Saint-Nicolas-de-Port, notamment à l'internat et dans les locaux de la cuisine centrale. Parallèlement, le conseil départemental travaillait à la réhabilitation du collège Jacques-Callot de Neuves-Maisons. L'idée est apparue d'appliquer a maxima la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

« Côtayer, jouer, étudier »

Ici, le projet prévoit de faire coexister les collégiens scolarisés à Neuves-Maisons avec les enfants fréquentant l'IME de Saint-Nicolas-de-Port. « Nous allons faire vivre ensemble des publics qui présentent des caractéristiques différentes et nous allons partager des espaces en commun, des temps en commun », explique la présidente du conseil départemental, Valérie Beausert-Leick.

L'élue poursuit : « Ce n'est pas simplement des espaces séparés avec un bâtiment pour l'IME, un bâtiment pour le collège. L'idée va plus loin. » Jacques Jeanjean, ancien président et vice-président de l'AEIM, complète : « Côtayer, jouer, étudier avec des enfants différents est une force. Dans le futur, ces adultes seront dans l'acceptation parce qu'ils ont été confrontés à la différence. »

Parmi les 85 enfants de l'IME, 30 % d'entre eux pourront suivre un enseignement traditionnel. Les autres « seront dans des salles à part avec des éducateurs » pour un « accompagnement personnalisé ». Alexandre Horrach, directeur général de l'AEIM, ajoute : « Nous comptons mobiliser tout ce qui est possible en matière d'accessibilité dans l'intérêt de l'enfant. Aujourd'hui, la question du vivre ensemble est un problème de droit commun. »

Un soutien du conseil régional

En outre, l'ambition de ce projet est colossale. Il a pour objectif d'y associer le lycée professionnel de La Tournelle actuellement localisé à Pont-Saint-Vincent. Cet établissement offre des formations sur les métiers

de l'aide à la personne, secteur en expansion. « Le président Jean Rottner a clairement exprimé qu'il allait porter personnellement ce dossier », indique Valérie Beausert-Leick. Toutefois, cette dernière s'interroge : « Est-ce que la région vient seulement en appui financier ou est-ce qu'elle vient s'intégrer au projet ? »

À ce jour, le site de la friche de l'ex-INRS a été retenu pour accueillir la cité inclusive. Un emplacement idoine qui permettra d'héberger un ensemble d'installations éducatives, sportives et culturelles. Selon Valérie Beausert-Leick, les échéances sont de l'ordre de quatre à cinq ans, « le temps de faire des études, de travailler sur un projet architectural qui correspond bien aux besoins des futurs acteurs de la cité inclusive. »

Mathilde LEDROIT
